

**DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES  
SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA  
LOIRE-ATLANTIQUE**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DÉLÉGUÉE**

Service : Politiques Educatives en faveur de la jeunesse et des Sports

Affaire suivie par Frédéric ARINO

☎ 02.40.12.81.46

Secrétariat : Florence KOKOU

☎ 02.40.12.81.35

📧 [dcs-cnnds@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:dcs-cnnds@loire-atlantique.gouv.fr)

Nantes, le 27 février 2018

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous inviter à la prochaine campagne d'information en direction des clubs sportifs de la Loire Atlantique.

Cette campagne d'information aura lieu, dans 5 lieux distincts du département.

Vous pourrez en fonction de votre résidence et de vos disponibilités vous rendre dans une de ces réunions d'information.

- Le jeudi 15 mars à 18 h 00, *Maison des Sports-25, avenue Pierre Coubertin (à l'angle de la rue de Coubertin et de la rue Mitterrand) à Saint-Nazaire*
- Le lundi 19 mars à 18h00 *Salle des fêtes, La Croix Marchand à Derval*
- Le mardi 20 mars à 18h30, *UFR STAPS, Amphithéâtre 170 – 25, Bd Guy Mollet à Nantes* (Tramway ligne 2 en direction de Orvault-Grand Val - arrêt : Faculté)
- Le mercredi 21 mars à 18 h 00, COMPA dans la *Grande Salle de l'Assemblée-située au 3ème étage (Communauté de Communes du Pays de la Loire-Centre Administratif Les Ursulines) à Ancenis.*
- Le jeudi 22 mars à 18 h 00, Salle Catherine Destivelle (*Gymnase des Grenais-rue des Grenais*) à **Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.**

**L'ordre du jour de ces réunions d'information portera sur :**

1. **Rappel de la nouvelle organisation d'accompagnement du mouvement sportif par l'État dans le département.**
2. **Les actions financières dans le cadre du CNDS 2018**
3. **Présentation des nouvelles modalités de demandes de subventions dématérialisées (e-subvention)**
4. **Propositions de formations CDOS – démarche e-subvention**
5. **Questions diverses**

Courant Avril, le CDOS, en appui de cette campagne de communication, réalisera plusieurs réunions techniques sur l'ensemble du territoire départemental, l'objectif de ces réunions sera d'accompagner les clubs dans la rédaction de leur demande dématérialisée.

La demande de subvention doit être réalisée et envoyée par le biais du service numérique « le compte association » avant le **2 mai 2018** dernier délai.

Vous pouvez dès à présent commencer votre démarche de création et de validation de votre compte. Vous trouverez dans ce lien plusieurs tutoriels vous aidant, pas à pas, dans la démarche (<http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>). Une fois votre compte créé vous pourrez à la suite des réunions d'information réaliser sur ce service numérique votre demande de subvention.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

La Directrice départementale déléguée de la DRDJSCS

Le Président du comité départemental olympique et sportif

**Blandine GRIMALDI**

**Xavier LE SAUCE**